



Communiqué de Presse

Mise au point

À la suite d'un reportage diffusé par Le Défi Media sur les réseaux sociaux en date du 21 mai 2026, la "Mauritius Society for Animal Welfare" (MSAW) souhaite apporter les précisions suivantes :

- I. Le Dr Hanumantha Raju, vétérinaire de profession, n'est plus au service de la MSAW depuis le 20 février 2026, son contrat ayant été résilié par le Management pour cause d'abandon de poste. Une première réunion a déjà eu lieu entre le Management et le Bureau du Travail, et l'affaire suit actuellement son cours auprès des instances concernées.
- II. Les allégations formulées par ce dernier à l'encontre de la Société sont considérées comme graves et potentiellement diffamatoires par la gestion, qui les examine avec toute l'attention requise. Il convient également de préciser qu'à ce jour, aucun rapport d'investigation faisant état d'actes de cruautés systématiques envers les animaux ou des défaillances opérationnelles au sein de la MSAW n'a été officiellement soumis par le vétérinaire durant son affectation au sein de l'institution.
- III. Dans l'exercice de ses fonctions au sein de la MSAW, le service vétérinaire relevait de la responsabilité directe du vétérinaire concerné. La gestion de la MSAW tient à préciser que plusieurs avertissements et rappels à l'ordre lui ont été adressés relativement à des manquements professionnels constatés dans l'exercice de ses fonctions. Une demande formelle d'explications lui avait été adressée; toutefois, l'intéressé a refusé d'en prendre réception.
- IV. Concernant l'alimentation des chiens pris en charge par la MSAW, la Société tient à souligner que toutes les normes et procédures établies en matière de nutrition animale sont respectées. Par ailleurs, aucun signalement officiel relatif à un quelconque manque de nourriture n'avait été formulé par le vétérinaire durant son affectation à la MSAW.
- V. Le traitement ainsi que le suivi médical des chiens capturés relevaient également des responsabilités du vétérinaire concerné. Au cours de son service à la MSAW, plusieurs observations et manquements relatifs à ses fonctions lui avaient été signalés par le Management.

La MSAW réaffirme son engagement envers le professionnalisme, la transparence et le bien-être animal, et se réserve le droit d'entreprendre toute action qu'elle jugera appropriée afin de préserver son intégrité, sa réputation et le bon fonctionnement de ses services.

29 mai 2026